

LE GROUPE CONCOURSMANIA CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF PEA-PME

Le Groupe ConcoursMania (FR0011038348, ALGCM), spécialiste du marketing digital par le jeu, confirme respecter de nouveau les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir :

- Un effectif total inférieur à 5 000 salariés
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros

En conséquence, les actions du Groupe ConcoursMania continuent d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME vise à favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et soutenir le financement des PME et ETI.

A propos du Groupe ConcoursMania (FR0011038348, ALGCM)

Le Groupe ConcoursMania utilise le jeu pour relier une marque à ses consommateurs. Par ce levier, ConcoursMania génère rapidement du trafic ciblé sur des sites, applications et points de vente puis le monétise. Le Groupe ConcoursMania dispose d'actifs propriétaires clés avec une trentaine de portails de jeux casual et 25 millions de profils qualifiés dans son réseau, dont 12 millions en propre. En 2015, le Groupe ConcoursMania a réalisé un chiffre d'affaires de 17M€. La société compte plus de 500 références clients : Carrefour, Lufthansa, HomeAway, NRJ, Renault, Toys'R'us, Closer, Bordeaux Métropole, Histoire d'Or.

Prochain rendez-vous :

20 avril 2016 après bourse : Résultats annuels 2015



Retrouvez toute l'information financière du GROUPE CONCOURSMANIA sur
www.concoursmania.com

Contact communication financière

Julien Parrou, PDG du Groupe ConcoursMania
investisseurs@concoursmania.com / 05 57 22 76 60